

Collecte 2025

Association en cours de création pour le recyclage des plastiques et des briques à boisson // Septembre 2022

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION EN COURS DE CRÉATION

L'entreprise mentionnée ci-dessous demande au comité directeur d'adhérer à l'association à créer pour le recyclage des plastiques et des cartons à boisson en Suisse.

L'entreprise connaît les statuts, le règlement des cotisations ainsi que la composition du comité directeur et de l'organe de contrôle.

MEMBRE ACTIF

MEMBRE SYMPATHISANT

Membre actif = distributeur (brandowners, importateurs, commerçants), producteurs d'emballages, recycleurs, systèmes existants, etc.

Membre sympathisant = autre organisation qui ne remplit pas les critères d'adhésion.

NOM DE L'ENTREPRISE:

.....

ADRESSE:

.....

TELEPHONE:

SITE INTERNET:

PERSONNE DE CONTACT
MITGLIEDSCHAFT:

TITRE / FONCTION:

DEPARTEMENT:

E-MAIL:

- SECTEUR:
- distributeur (Brandowner, importateur)
 - commerce
 - producteurs d'emballages
 - entreprises de recyclage
 - Secteur publique
 - autres:

Collecte 2025

Auto-déclaration du chiffre d'affaires (dans le domaine food et near-food) et/ou des quantités (veuillez choisir)

- A) Chiffre d'affaires < CHF 50 millions ou quantités d'emballages plastiques et de boissons < 500 t
- B) Chiffre d'affaires > CHF 50 millions ou quantités d'emballages plastiques et de boissons > 500 t

Demande d'exception au paiement de la contribution de système, car micro-distributeurs ¹

Oui, justification:

.....

.....

REMARQUES

.....

.....

.....

Lieu / Date:

Timbre / Signature:

.....

.....

Remarque : adhésion sous réserve d'une annonce d'une restriction à la concurrence auprès de la COMCO.

¹ Des demandes de dérogation au paiement de la cotisation système (pour les micro-distributeurs) peuvent être présentées avec une justification écrite. Celles-ci peuvent être validées par le comité directeur dans le sens d'exceptions. La cotisation système n'est alors plus due.